

Commission permanente du Conseil général du 7 janvier 2010

Pascal Popelin a rapporté une délibération lors de cette réunion de la Commission permanente.

Convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie relative à la Protection maternelle infantile

Pascal Popelin a proposé de signer avec la Caisse primaire d'assurance maladie un avenant à la convention qui lie cet organisme au Conseil général pour la prise en charge des dépenses de santé effectuées dans les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) du département. L'enjeu financier de cette convention dont la prorogation a été obtenue pour l'année 2010 est d'environ 12 millions d'euros de recettes pour la collectivité départementale.

Une autre délibération, adoptée au cours de cette séance, concernait le canton de Livry-Gargan.

Acompte aux Centre communaux d'action sociale pour la mise en œuvre de l'Allocation personnalisée d'autonomie

Le Centre communal d'action sociale de la ville de Livry-Gargan recevra, au titre de l'année 2010, un acompte financier de 51 624€ de la part du Conseil général, à valoir sur les dépenses engagées au titre des prestations d'aide ménagère à la charge du Département dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie.